



Loyers impayés et propriétaire

Par **Chabu**, le **21/01/2019** à **21:46**

Bonjour,

Qqn dans ma famille a pu faire un credit immobilier pour acheter son appart avec un arriéré de dettes et loyers impayes.

Dossiers Huissiers en cours, saisie sur le compte et saisie sur le salaire qui vient d'être acceptée par le tribunal (pas exécutée par l'employeur).

Pendant ce temps vite cette personne a pu contracté un pret et acheter(elle a un salaire de fonctionnaire mais arret maladie et declaree ald (arret longue duree).

Quels sont nos recours pour annuler la vente? faut il le signaler au tribunal, à la banque ou à l'organsieme de credit? Elle va continuer à accumuler les dettes.

Que faire pour protégéer cette personne qui fait n'importe quoi.

merci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **22/01/2019** à **06:15**

Bonjour,

S'il y a un jugement en faveur du propriétaire, il faut faire exécuter ce jugement par vois d'huissier. C'est donc à l'huissier d'intervenir.

Par **morobar**, le **22/01/2019** à **09:47**

Bonjour,

[citation]Quels sont nos recours pour annuler la vente?[/citation]

Quelle vente, appartement, voiture...?

Si je comprends bien, vous espérez que soit prononcée une mesure de mise sous tutelle à l'endroit de cette personne entre les doigts de qui l'argent file à toute vitesse.

Par **Chabu**, le **22/01/2019** à **21:58**

personne a vu que cette dame avait des loyers impayés (elle a pu investir dans l'immobilier)

personne a vu qu'elle était malade, elle a fait son prêt immo

Le tribunal et l'huissier la somme de payer ses loyers et dettes. ils ne sont pas au courant qu'elle est maintenant en possession d'un t4.

comment alerter les banques et organismes prêteurs(ils n'ont aucune connaissance de cette personne).

la tutelle c'est trop tard. elle a arnaquée pleins de gens en laissant des dettes et bien sûr aucun fichage pour le moment.

Par **morobar**, le **23/01/2019** à **08:08**

Mais enfin vous n'êtes pas ZORRO redresseur de torts.

L'huissier est assez grand pour faire le tour du patrimoine et opérer les saisies qui vont bien. Si les banques et autres créanciers accordent des prêts c'est en fonction de dossiers. A eux de vérifier leurs critères d'octroi.

15000 dossiers de surendettement sont déposés et instruits chaque mois.

Cela signifie que chaque mois 15000 personnes/familles ne peuvent plus rembourser pour une raison ou plusieurs leurs dettes et remboursements.

<https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/11/09/2016-09-statistiques-surendettement.pdf>